

## Conférence nationale du handicap 2016

### Prise de parole de Pascale Ribes, vice-présidente de l'APF, sur le logement accompagné.

L'APF est mobilisée depuis longtemps pour promouvoir des formes d'habitats inclusifs avec un accompagnement adapté aux besoins des personnes : plus de 400 personnes en situation de handicap bénéficient de cette offre de service complémentaire qui participe au droit de la personne de choisir librement son mode de vie.

Le 17 mai, l'APF organisait une journée sur ce sujet dont l'objectif, au-delà du partage des bonnes pratiques, était le développement et la levée des obstacles aux projets d'habitats inclusifs, et dans ce cadre-là l'importance de préserver le principe de **l'individualisation** de la PCH et des autres prestations. Nous serons attentifs à ces questions dans le groupe de travail que le gouvernement va mettre en place.

Le logement accompagné n'est qu'une forme de réponse pour permettre à des personnes en situation de handicap d'accéder à un logement individuel.

Et actuellement deux obstacles majeurs entravent notamment le droit au logement pour tous :

- l'offre de logements accessibles diminue : de plus en plus de logements neufs sont construits avec moins de 4 étages, ce qui évite l'obligation d'un ascenseur. Pire, les textes publiés en décembre 2015 assouplissent les normes en contradiction avec l'approche de conception universelle promue par la convention ONU et que la France a pourtant ratifiée.

- l'aménagement des logements existants coûte cher et le reste à charge pour les personnes en situation de handicap est très élevé. Les tarifs et les plafonds de la prestation de compensation du handicap sont trop faibles et les autres financements trop aléatoires.

Monsieur le Président, Mesdames les Ministres, l'accessibilité et la conception universelle, le droit au logement, le droit à compensation restent encore des droits à conquérir et des progrès sociaux à accomplir pour une réelle société inclusive.